

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Marie-Pierre ROBERT, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

### **Excusés par procuration :**

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 janvier 2023

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 29 janvier 2023

Lucile VALADAS donne procuration à Jacques BERNIS en date du 31 janvier 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 31 janvier 2023

Clément RAVAUD donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 31 janvier 2023

**Absent :** Jean-Christophe ROMAND

**Secrétaire de séance :** Francis COISNE

**Objet :** Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2023 - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

### **Délibération 2023 - 03**

Le Conseil Municipal est invité à accorder une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention 2023 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement relevant de l'action sociale, au cours des deux premiers mois.

Cette avance a pour objectif d'assurer la continuité de fonctionnement du C.C.A.S. et de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2023.

## **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Panazol adopté le 31 janvier 2023,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires du CCAS adopté le 26 janvier 2023,

**VU** l'avis favorable de la commission Finances en date du 24 janvier 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la continuité des actions du CCAS jusqu'au vote du BP 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE :**

- **d'accorder** au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention 2023, afin de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2023 ;
- **précise** que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Maire,

**Fabien DOUCET**



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le 07/02/2023  
Publié ou notifié  
08/02/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB-03

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2023

Objet : Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2023 - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 07/02/2023

Agent de transmission : Noëla HERLIDOU

Acte : Délib 03 - Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2023 - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230201-DELIB-03-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/02/2023